

Point Conseil Petite enfance (PCPE)

Dans l'axe de la politique d'accueil de la petite enfance portée par la ville, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental, la municipalité a mis en place un Point Conseil Petite Enfance (PCPE).



© Chloé Lafitte

Le point conseil petite enfance (PCPE)

- permet de mieux informer les familles
- accompagner le(s) futur(s) parent(s) pour un choix de garde adapté à ses besoins
- vous remet une documentation propre à la ville de Pierrelaye
- vous permet de faire votre pré-inscription pour les structures municipales petite enfance (crèche familiale et multi-accueil)

Comment se passe un rendez-vous ?

Dès le cinquième mois de grossesse, les futurs parents peuvent habituellement participer à une réunion d'information organisée par le Point Conseil Petite Enfance. Ces réunions sont menées par une conseillère famille de la CAF et par une professionnelle de la petite enfance, en petit groupe, le mercredi ou le vendredi après-midi, pendant environ une heure.

L'information porte essentiellement sur la présentation des modes d'accueils, mais aussi sur les services concernant la petite enfance, les droits et prestations qui sont ouverts aux parents (prestations CAF). Certains aspects peuvent être approfondis, le PCPE peut réaliser des simulations financières permettant ainsi d'effectuer le choix le plus adapté à la situation professionnelle, sociale et familiale de chaque couple.

A la fin de la réunion, vous fixerez une date de rendez-vous individuel, afin d'effectuer la préinscription pour votre enfant.

Coordonnées

42 bis, rue Victor Hugo (bâtiment derrière la mairie)
95480
Pierrelaye

[01 34 32 41 96 / 01 34 32 41 95](tel:0134324196)
s.boudebza@ville-pierrelaye.fr

Infos pratiques

Horaires d'ouverture au public (sur rendez-vous) :

- Mercredi : 13h30- 17h
- Vendredi : 13h30 - 17h